



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9), la demande ayant pour objet le changement de nom pour le suivant : « Municipalité de Sainte-Ursule ».

Un avis du changement de nom de la municipalité locale a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 10 février 2018 à la page 14.

Le changement de nom de la municipalité locale est entré en vigueur le 10 février 2018.

DONNÉ À SAINTE-URSULE,
Ce dix-neuvième jour du mois de février deux mille dix-huit (2018-02-19)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CD', is written over a horizontal line.

Caroline Dionne
Directrice générale et Secrétaire-trésorière